52me Année — Nouvelle série — No 11 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs 23 Mars 1946.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 8 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie, le 16 Mars 1946, à 20 heures 30.

M. Paret Emile, Maire, ouvre la séance. Lecture est donnée des délibérations des deux dernières réunions. Au moment de l'approbation de ces comptes rendus M. Bouchet Raoul demande à ce que dorénavant ceux-ci soient rédigés par un Secrétaire de séance. Le plus jeune Conseiller présent Louis Paul assume cette tâche.

Revenant sur le procès-verbal d'une précédente Assemblée, M. Bouchet tient à faire ressortir l'intervention qu'il fit à Digne à la Commission d'Urbanisme, où il avait accompagné la Délégation mandatée par la Municipalité à titre exclusivement personnel et demande qu'un additif soit ajouté à ce procès-verbal.

Absents à la précédente séance les trois Conseillers qui étaient en mission à Paris demandent quelques explications sur le travail accompli en leur absence. Satisfaction leur est donnée.

Passant à l'ordre du jour de la séance, le Conseil adopte un nouveau règlement présenté par la Commission des Travaux concernant la distribution des emplacements réservés aux marchands forains.

Le remplacement dans diverses commissions de M. Richaud Aimé, Conseiller démissionnaire, est effectué de la façon suivante : Finances: M. Thélène André ; Sports : Docteur Niel ; Ravitaillement : M. Peloux Gaston ; Canal de Sisteron : M. Louis Paul.

Le Conseil désigne ensuite M. Giraud Jules comme Délégué à la Commission tripartite.

Un vœu est aussi émis pour que les artisans de Nationalité Française puissent s'installer librement à Sisteron, Ville sinistrée.

Diverses réclamations sont discutées avec des suites plus ou moins favorables.

Toutes les questions administratives étant épuisées, la Délégation Municipale composée de MM. Bouchet Raoul, Docteur Niel, Chautard Gaston, rend compte de sa mission à Paris au sujet du Plan d'Urbanisme. La tâche de ces camarades consistait à essayer d'obtenir des réserves concernant la partie du Plan traitant du Tunnel. Mais il ne fallait, en aucun cas, que l'acceptation de ces réserves n'entraînent un retard quelconque dans le démarrage des travaux et ne rendent caduc le Plan tout entier. La Délégation affirme être arrivée à ce résultat en obtenant que la partie Sud du Plan partant de la Poste soit acceptée seule.

Une vive polémique s'engage concernant la deuxième partie du Plan entre MM. Paret Emile, Gallissian Augustin et Louis Paul qui estiment qu'au point de vue technique il sera difficile en suivant les données du problème de faire mieux que le Plan actuel et craignent que l'on coure à un retard regrettable, pour après être obligé de repasser par ce même projet.

M. Bouchet et la fraction Communiste ralliant plusieurs Conseillers sont eux, convaincus qu'il est de l'intérêt de la Ville de Sisteron de faire de nouvelles études et de tâcher de trouver une autre solution.

Un autre débât s'ouvre, relatif à la décision prise par la délégation de Digne. Cette décision ayant eu un résultat autre que le résultat obtenu à Paris, M. Paret Emile et M. Gallissian Augustin se justifient en explicant que M. l'Architecte, représentant en fait le Ministère, leur avait refusé ce que ce même Ministère a accordé à trois semaines d'intervalle à Paris.

Cloturant cette polémique, le Conseil décide de faire une lettre urgente auprès de nos Députés pour activer l'allocation des crédits nécessaires au démarrage des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se réunit en Comité secret pour examiner les divers dossiers d'assistance présentés.

CHRONIQUE MUSICALE

Voici, chers amis, après quatre causeries, le problème qui nous occupe nettement posé, et nous allons, une dernière fois, en résumer les termes.

D'une part, il faut en principe, pour comprendre ce qu'il est convenu d'appeler « La Grande Musique », une formation artistique longue et onéreuse. D'autre part, la majorité d'entre vous ne peut, pour des raisons diverses, obtenir par la voie normale, cette formation. Quelle solution s'offre donc à vous ? une seule, mais bien appliquée elle est efficace et je compte vous aider à la réaliser.

Revenons une fois de plus à notre comparaison linguistique qui nous servira peut-être encore !

Que souhaitez-vous acquérir de cette langue musicale classique qui vous est pour l'instant étrangère : ni le pouvoir de l'écrire, ni la faculté de la parler, n'est-ce pas ?

Il faut limiter notre objectif. Cependant, vous souhaitez ardemment la comprendre lorsque vous l'entendez. Eh bien ! écoutez-là, écoutez-en beaucoup, apprenez-la « par l'oreille », empiriquement, comme je vous le disais, sans vous laisser rebuter par les premiers pas toujours un peu pénibles. Nul doute qu'alors ses expressions, ses tournures de phrases, sa façon de développer les idées ne vous deviennent un jour familières, à condition que des commentaires vous permettent de suivre le déroulement du discours musical.

Ce sera ma tâche si vous le voulez bien. Et, au-dessus de tout, se place, pour vos auditions, la question du choix. En effet, à un étranger désireux de faire connaissance avec les chefs-d'œuvre de notre langue, vous ne proposeriez certainement ni les vers en vieux français ni certains poèmes ultra-modernes, de compréhension souvent difficile. Nous chercherons en musique également des auteurs parlant une langue à la fois pure, claire, fraîche et nous nous fierons d'abord pour celà à Mozart l'incomparable et au délicieux Franz Schubert.

Henriette BONTOUX.

Elections aux Chambres de Métiers

La loi du 6 Mars 1946 a reporté au premier Dimanche de Juillet les élections pour la désignation des membres de Chambres des Métiers.

En application de cette loi, M. le Préfet des Basses-Alpes, par arrêté du 13 Mars 1946, indique qu'une période complémentaire exceptionnelle de révision des tableaux d'inscription des électeurs artisans-maîtres et artisan compagnons a lieu pendant la période « 7 Mars au 6 Avril 1946 ».

Nous ne saurions trop inciter les artisans-maîtres et compagnons à vérifier les listes électorales établies par leur Mairie respective afin de bien s'assurer s'ils sont portés sur ces listes.

Tout artisan ou compagnon non inscrit sur ces listes doit faire le nécessaire pour s'y faire inscrire et ce avant le 6 Avril 1946.

LES "FILLES-FLEURS" ET LES "FILLES-PERLES"

LES FILLES DE PROVENCE ! ET CELLES DE SISTERON !
ET LE PLUS BEL ORNEMENT ! DE « NOTRE GROS VILLAGE »
DE NOTRE « BEAU » VILLAGE !

Ce qu'on croit un Outrage est un coup mal porté !

Même en matière d'art et de poésie il est d'un bien mauvais exemple d'être un « Accapareur ».

Nous n'allons plus, désormais, « empiéter » sur la place qui nous fût si largement octroyée dans les colonnes accueillantes du « Sisteron-Journal » car le voici lancé, à pleines voiles, et vers le grand succès !

Depuis 2 mois et de toutes parts ont afflué vers Lui, souhaits de bienvenue, vœux de bonheur, mots d'encouragement, félicitations chaleureuses. Et ce n'est pas tout ! Les fidèles abonnés de la 1e heure et parmi lesquels nombre d'esprits cultivés ami des belles lettres, ont aussi voulu payer leur « Eco » mais par ma faute, et « mea maxima culpa » leurs envois sont restés en souffrance et attendent d'être publiés.

Le « Sisteron-Journal » a de la copie suffisante, jusqu'au moins l'achèvement du Tunnel de la Haute-Coste, et l'inauguration du Boulevard de Durance, car nous l'aurons aussi, mordédi! notre Boulevard Gassendi! Ah ! mais ! Ah ! mais ! Ah ! mais ! Les Dignois n'ont que leur Bléone !

Ainsi donc, j'aurais dû prendre modèle et un peu plus tôt, sur ces causeries alertes, fines et suggestives de notre Journal, et ne dépassant pas une 1/2 page ! Causeries sur le plan d'Urbanisme ! causeries humoristiques, causeries sportives, le ski, le crickett, le basquett, causeries judiciaires sur le Monstre de Bayons, causeries musicales, causeries d'une virtuose, causeries d'un ancien combattant et qui, jusqu'aux environs du Pont de Gournias et des fondrières de Baudebuche, est revenu respirer le bon air salubre, et vivifiant, et n'oublions pas les causeries du *passant* qui nous régala l'autre jour d'un beau voyage « dans la Lune » et j'y suis, pour mon compte, assez souvent, on le sait !

Le « Sisteron-Journal » s'offre le luxe d'une collaboration choisie et hors-ligne. Depuis celui qui signait jadis les spirituels entretiens de Marius Titin Brisemotte, et qui, à l'occasion, sait tourner le petit vers satirique et pourquoi ne pas le nommer; l'excellent Signoret de Marseille, jusqu'à cet Aède et ce Rapsode du pays haut-alpin et qui au temps fortuné des Représentations de la Citadelle, venait donner d'excellents compte-rendus et même en vers, sur Œdipe-Roi, Phèdre, Andromaque, le Cid, Iphigénie, le Chemineau !...

J'ai donc le plaisir de vous annoncer de très jolies choses du poète Géminard, le successeur direct du Troubadour Albertet, du pays d'Orpierre, de Savines et pour qui Sisteron est resté « Moun Endret ! Moun Endret !...

Je me garderai bien d'oublier encore la poétesse délicate et tendre, Madame Cheilan, d'Aix-en-Provence qui nous donnera bientôt le chant de son grillon....

Je serai le grillon, le tout petit dernier !
Je serai le grillon, chantant auprès de l'âtre !
J'ai du genêt, du thym fleuri ! plein mon panier !

Tous ces poètes au goût de simplicité, au lieu de se lancer dans la haute littérature et la grande poésie comme votre serviteur, vous donneront des chroniques fines et brèves moins prétentieuses et un peu moins alambiquées !

Mais pour aujourd'hui et pour ne pas vous fausser compagnie et pour un acheminement prochain vers la reprise des histoires amoureuses du Cousin Mitre et de sa dulcinée, je vous annonce un petit rien que j'avais essayé de glisser en douce la dernière fois et comme appendice à mon histoire du Tunnel hélicoïdal ! à savoir un petit couplet sentimental sur les filles de Provence et les filles de Sisteron, les filles fleurs, et les filles perles et l'ornement le plus gracieux et le plus célèbre, on le sait de notre beau village! Hélas les *cerbères,* je dis bien mes terribles et farouches censeurs, avaient arrêté net mes nouvelles effusions de poète ! Et notre beau village en avait pris pour son grade et pour son compte, le village de Sisteron, je vous prie de le croire ! Et pourtant je m'étais proposé de relever le gant et le défi! Ah ! mais ! Ah ! mais ! Je m'étais proposé de le rabrouer vertement et dans les grands prix, notre jeune et ardent Porte-Parole Paul Louis, qui sait mener le bon combat pour la bonne cause et la reconstruction de notre « village » et qui n'a pas la langue dans sa poche et je pourrais ajouter (car à son âge on peut les courtiser, n'est-ce pas, les belles filles et leur faire risette) qui pourrait fort bien lui aussi, à l'occasion, se sangler la taille avec la taïole vive, et danser la farandole ou la mazurka « souta lei pins » et sur la place de notre village, puisque village il y a !

Sisteron, mon village, allons pardonnez-moi cette petite larme au coin de l'œil et pardonnez-moi une dernière fois cet accès lyrique de ma dernière et si vengeresse poésie, et à huitaine, voulez-vous, pour le quadrille des filles de Provence et des filles de Sisteron ! de Sisteron, notre village et notre beau village ! Sisteron un village ! elle est vraiment bien bonne, mais que le maître et chef Izard prépare son « trombonne » avec lou vin de Sisteroun car il manie aussi le cornet à piston ! qué mon bon ! qué mon bon !...

H. A. S.

SISTERON-VELO
TROPHEE DES ALPES
Sainte-Tulle bat Sisteron par 3 à 2

L'arbitre officiel faisant défaut le tirage au sort désigne Audibert de Sainte-Tulle pour diriger la partie. Disons de suite que là est la cause de la défaite Sisteronnaise. En effet sciemment ou inconsciemment, il arbitre nettement en faveur de Sainte-Tulle. Des fautes flagrantes qui coûtent des buts aux Sisteronnais ne sont pas sanctionnées. De plus cette carence de l'arbitre énerve les joueurs locaux qui shootent d'une façon précipitée et souvent imprécise.

Sisteron qui joue contre le vent ouvre le score par Borel A. après quelques minutes de jeu. Puis l'ailier gauche de Sainte-Tulle échappe par deux fois à l'emprise de Blanc G. et marque deux buts donnant au repos l'avantage à son équipe. En deuxième mi-temps, Sisteron profite du vent et domine d'une façon constante. Cependant c'est Sainte-Tulle qui marque un troisième but, à nouveau par l'ailier gauche et sur faute du portier Sisteronnais. Dussaillant à quelques minutes de la fin shoote de près et réduit la marque, mais Sisteron ne réussira pas à égaliser, les poteaux sauvant à plusieurs reprises les bois de Sainte-Tulle et les arrières visiteurs s'opposant d'une façon irrégulière à l'action de nos avants.

Sisteron laisse donc échapper une victoire qu'il aurait mérité sans contestation.

L'absence de Feyrit et de Put affaiblit la ligne d'avants puisque son leader Blanc G. fut obligé de jouer arrière. Il est certain qu'avec ces deux joueurs Sisteron aurait, contre tout, arraché le gain du match.

L'équipe seconde, en tenue sur le terrain, retourne au vestiaire, celle de Sainte-Tulle ne s'étant pas déplacée.

—:—

Déplacement demain à Gap
Sisteron contre C. S. J. A.

Le Sisteron-Vélo se déplacera demain à Gap pour y rencontrer le Cercle. Les deux rencontres précédentes ont vu la victoire du Cercle. Cette fois-ci Sisteron doit parvenir à vaincre, même en déplacement.

—:—

BASKET-BALL

La section de Basket est à nouveau en action. Plusieurs équipes masculines et féminines sont formées. Elles s'entrainent journellement et nous les verrons bientôt évoluer contre des équipes voisines.

Soulignons que ce sport a maintenant les faveurs d'un public nombreux et qu'il prend en France une ampleur qu'il mérite.

PEDALE SISTERONNAISE
DIMANCHE 24 MARS 1946
CHAMPIONNAT
de la PEDALE SISTERONNAISE
exclusivement réservé aux coureurs de la Société

C'est demain le grand jour d'ouverture officielle du Cyclisme Bas-Alpin.

Si les coureurs attendent ce jour avec patience, le public lui, est plus énervé et dans tous les coins on ne parle plus que « Eh dis Chois » que fera Massot, Dimanche ? et Léone ? Lequel ? car ils sont trois. Antoine, parbleu ! Ah oui ! mais Thomas, il faut y penser. Et les anciens, qu'en pensez-vous ? Chastel et Bravo auront leur mot à dire. Et ce parisien aujourd'hui Sisteronnais, Blavoyer, il parait qu'il pédale fort. Comment faire un pronostic avec des hommes tous aussi près l'un de l'autre.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y aura du véritable sport, demain à Sisteron.

Qui sera champion ? Nul ne peut le dire. C'est seulement Dimanche au soir que nous connaitrons notre champion.

Les commissaires officiels de l'épreuve sont MM. Chautard, Décaroli, Michel, Massin, Tournier, Robert.

Après la course, tous les amateurs du cyclo sont invités à assister à la réunion qui aura lieu au siège. Causerie faite par MM. Tournier et Frango.

Premier départ pour les jeunes à 14 heures 30.

SKI-CLUB SISTERONNAIS
BAL

Le Ski-Club organise un bal Samedi 23 Mars dans les salons du Touring-Hôtel. Il y invite ses membres honoraires et leur exprime ici ses remerciements pour l'intérêt qu'ils lui ont témoigné au cours de cette année et pour l'aide qu'ils lui ont apporté dans l'organisation de sa course et de ses sorties.

Chers membres honoraires, le Ski-Club voudrait pouvoir vous compter tous à sa réunion dansante et ce sera celà avant tout : une réunion dansante où membres actifs et amis de la Société se retrouveront pour passer ensemble une agréable soirée.

Les cartes honoraires sont personnelles et seront exigées à l'entrée.

Le Ski-Club, réuni en Assemblée Générale Mercredi, a mis au point l'organisation du Bal que la Société offre à ses membres honoraires.

Tous les membres actifs sont priés d'assister à ce bal où ils recevront leurs amis honoraires.

© VILLE DE SISTERON

MON FILM

Autrefois et Aujourd'hui

Au temps déjà lointain, vers 1900, époque des facilités et des libertés, Sisteron avait l'apanage d'avoir un député qui, comme Jules Verne, prévoyait dans l'avenir des progrès incessants.

Notre député qui s'appelait Gustave-Adolphe Hubard présidait à Paris une distribution de prix dont l'auditoire était composé de jeunes demoiselles.

Dans son discours d'usage, M. Hubard traitait de main de maître les conséquences bienfaisantes des sports ; l'auditoire était tout attentif à cette harangue lorsque l'orateur, pour accentuer son sujet s'écria, d'une voix de stentor : « Mesdemoiselles, faites-vous des cuisses ! Faites-vous des cuisses, Mesdemoiselles ! » *L'effet produit ne se fit pas attendre. La consternation fut grande parmi les jeunes auditrices et la presse parisienne joignit ses acerbes critiques aux exclamations féminines. Ce fut un tollé général.*

Aujourd'hui pareil discours prononcé dans un même milieu serait accueilli par des applaudissements et des ovations répétées et maints journaux salueraient l'orateur de louanges sans fin, car ce discours n'était que le précurseur d'une époque de sports dont le développement n'est plus à contester.

Avec les beaux jours, notre stade deviendra aussitôt le rendez-vous de toutes les sportives de Sisteron et de la région.

Nous y verrons des demoiselles en short pratiquer le ballon, montrant leur performance juvénile aux yeux discrets des jeunes. D'autres jeunesses féminines ne dédaignent pas de se mettre en tenue légère, d'enfourcher la bicyclette et de participer à des compétitions avec des sportifs masculins. C'est tout naturel et c'est dans l'ordre puisque l'émancipation féminine est à l'ordre du jour.

Aujourd'hui tout est aux sports et félicitons ces demoiselles de se faire des cuisses, *ces exercices les rendront plus fortes et plus aguerries et leur permettront plus tard d'affronter avec plus de résistance et de courage les joies de la maternité.*

SUIRAM.

A propos de la diversité des langues

—:—

Sous l'ancien régime la France était divisée en provinces et dans chacune les habitants avaient leur propre patois. Ceci rendait les relations et les échanges très difficiles car, le plus souvent, d'une province à l'autre les habitants ne se comprenaient pas. Cet état de choses provoquait des rivalités dont le peuple souffrait.

Lorsque les provinces, à la Révolution Française, furent réunies et formèrent notre France actuelle, le Français fut imposé comme langue nationale et nous l'utilisons encore de nos jours sans pour celà porter atteinte à nos dialectes locaux.

Actuellement, après le terrible cataclysme que le monde entier vient de subir, chaque nation a sa langue nationale, dite maternelle. Or, en ce moment où les relations internationales deviennent de plus en plus nécessaires, il serait bon qu'on emploie la langue Auxiliaire Universelle qui permettrait l'intercompréhension de tous les peuples.

Pour arriver à ce résultat il existe une langue neutre, accessible à tous, qui, grâce à sa simplicité ne nécessite pas de longues études et de ce fait faciliterait énormément les relations entre les peuples.

C'est l'Espéranto.

L'étude de l'Espéranto n'entraverait en rien l'étude des autres langues pour ceux qui ont le temps et les moyens de s'y adonner. Il faut admettre qu'il serait fastidieux, pour ceux qui ont besoin de voyager à l'étranger, d'apprendre le nombre incalculable de langues nationales.

En écoutant à la radio les détails de la réunion des 51 nations qui se tient à Londres en ce moment, on peut se rendre compte du temps précieux qui est perdu par la nécessité de traduire les discours prononcés par les délégués de ces diverses nations, car tous ne parlent pas l'Anglais ou le Français, alors qu'il suffirait d'une langue unique et neutre pour que chacun comprenne sans difficultés les paroles prononcées à la tribune de l'O. N. U.

Apprenez l'Espéranto en suivant les cours par correspondance organisés par les Amis de l'Espéranto. Ecrire au délégué, M. P. Bernard, 63, Rue Droite, à Sisteron.

Chronique Locale et Régionale

AMICALE des Mutilés, Combattants et victimes des deux guerres de Sisteron et ses environs. — C'est avec une vive satisfaction que le Conseil d'Administration de notre Amicale enregistre le nombre important de ses anciens adhérents ayant répondu à l'appel de leur Président en effectuant le paiement de leur cotisation.

Ceux qui par oubli ou négligence auraient omis de faire ce versement, sont invités à se mettre à jour avant le 15 Avril prochain, date à laquelle les cotisations non perçues seront recouvrées par la poste et majorées des frais d'encaissement.

Adresser ou remettre le montant de la cotisation, soit 25 francs, à M. Fautrier, Trésorier Général de l'Amicale, Bureau du Syndicat Agricole, Rue Mercerie, Sisteron.

Demandes de Chaussures et de Bleus de Travail. — Les demandes de Chaussures et de Bleus de Travail pour tous les consommateurs seront reçues en Mairie, service du Ravitaillement : Samedi 23 Mars, Lundi 25 Mars et Mardi 26 Mars 1946.

Pour les consommateurs de la carte E, ils devront déposer les demandes dans le mois anniversaire ou le mois suivant.

Hyménée. — A l'occasion du mariage de M. Paul Tourniaire, cultivateur à Sisteron, avec Mlle Jeanne Ughetto, domiciliée à Sigonce, il a été versé la somme de 500 francs à répartir comme suit : 250 francs pour les prisonniers et 250 francs pour l'Entr'aide Française.

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur.

LE COIN DU POETE

La Jardinière

Il s'agit d'un temps bien lointain,
Mais si ce temps, lui, s'est éteint
Au fond d'une défunte époque,
Je me le rappelle toujours,
Et ce sont, avec ces vieux jours,
De beaux souvenirs que j'évoque.

Alors, je n'étais pas très haut,
Je n'étais même qu'un marmot
Que tout étonne et intéresse.
Et mon imperturbable espoir,
Chaque matin, était de voir
Une encolure qu'on caresse.

L'encolure de la jument
Qui, dans un long hennissement,
Secouait sa fauve crinière
Lorsque mon oncle à petits pas
S'approchait d'elle en parlant bas
Pour la mettre à la jardinière.

Oh ! les harnais pendus au mur
Qu'il étendait d'un geste sûr,
Du large garrot à la croupe,
Et les innombrables grelots
Qui lançaient des rayons à flots
Et dont tintait la folle troupe !

Oh ! le mors blanc que mâchonnait
La jument bai qui poitrinait
Tandis qu'on lui serrait la sangle,
Et l'œillère qui, près du front,
Avait un peu de cuivre, en rond,
Au milieu de son noir rectangle !

Oh ! les guides que l'oncle, enfin,
En me regardant d'un air fin,
Passait dans les anneaux, d'un geste
Et la blouse bleue aux grands plis
Que ma tante avait rétablis
Et dont il recouvrait sa veste !

Et le fouet, le beau fouet tressé,
Dont mon oncle, en homme exercé,
Faisait zigzaguer la lanière
A tel point qu'au bout d'un instant
Elle jetait en sifflotant
Un halo sur la jardinière !

Mais mon oncle, me saisissant,
Me soulevait d'un bras puissant
Comme un simple bouchon de liège
Et avec un hop ! dans la voix,
Il me juchait sur le pavois,
Là-haut, tout là-haut, sur le siège.

Je me croyais au paradis
Et je prenais des airs hardis
Comme un vainqueur sur son quadrige
Le cocher montait à son tour.
On partait et chaque contour
Me donnait un joyeux vertige.

Et la jardinière roulait,
Frôlant talus et ruisselet
Dans l'enivrement des descentes
Jusqu'au moment où le chemin
Montant, je prenais dans la main,
Radieux, les guides luisantes.

Et je n'ai qu'à fermer les yeux
Pour revoir l'endroit montagneux
Qu'anime le troupeau qui broute,
Et pour entendre les grelots
Avec leurs riants trémolos
Dans les S blancs de la route !

Georges GEMINARD.

Association des Prisonniers de Guerre. — *Section de Sisteron.* — 1° — Habillement des rapatriés rentrés avant le 1er Mars 1945 — Les stocks de vêtements usagés dont la Maison du Prisonnier à Digne dispose actuellement permettent d'attribuer quelques effets (il ne s'agit pas de collections complètes) aux rapatriés entrant dans les catégories suivantes :

a) Evadés d'Allemagne ;

b) Grands malades rapatriés d'Allemagne n'ayant perçu aucun vêtement ;

c) Rapatriés d'Allemagne appartenant aux classes 35, 36, 37.

d) Sinistrés rapatriés d'Allemagne ;

e) Prisonniers nécessiteux ayant au moins un an de séjour en Allemagne.

Les intéressés devront se munir de toutes pièces attestant leur qualité.

Les attributions ne seront faites qu'à un seul titre, les avantages de plusieurs catégories ne pouvant être cumulés.

Les officiers ayant perçu une prime d'habillement à leur retour (exception faite des sinistrés) ne peuvent prétendre aux attributions en nature.

La parution de la précédente circulaire ayant amené à nos services un grand nombre de personnes n'ayant pas séjourné en Allemagne et se présentant comme évadés, il est bien entendu que ne peut être considéré comme évadé que celui ayant séjourné en pays ennemi et s'étant enfui d'un camp ou kommando dans lequel il était régulièrement immatriculé.

Il est bien spécifié que cette mesure, dûe à une décision personnelle, ne constitue pas un droit strict et que d'autre part les vêtements qui seront distribués étant des vêtements usagés, mais propres, on n'admet aucune réclamation.

2° — Délivrance d'effets d'habillement. — L'habillement des rapatriés devant se terminer dans un délai très court, il est recommandé aux intéressés ayant encore des droits au vestiaire de vouloir bien retirer au plus tôt les effets qui doivent leur être attribués.

3° — Colis aux pères de famille. — Le nombre limité de colis canadiens reçus avait permis d'appliquer les mesures d'attribution qu'aux rapatriés ayant au moins un an de captivité. Il sera possible de faire bénéficier d'un colis français tous les prisonniers de guerre ayant séjourné en Allemagne quelle que soit la durée de leur captivité. Les colis canadiens continueront à être remis dans les mêmes conditions que précédemment.

Bal de la Mi-Carême. — C'est dans la salle des Variétés-Cinéma décorée d'une façon toute particulière que se déroulera la Grande Nuitée Dansante du 28 Mars.

Jeunes et vieux, profitez-en ! Venez nombreux.

Soyez certains que la Direction ne négligera rien pour donner satisfaction à tous et créer l'ambiance des grands jours dans une atmosphère de franche gaieté qui, de plus, sera augmentée par l'éclat des travestis.

Quelques indiscrétions ont laissé deviner que les travestis seront nombreux et qu'il y aura du beau... Tant mieux... Tant mieux... surtout pour les plus ingénieux. En effet, une somme de 5.000 francs sera réservée pour eux, et gageons que les plus méritants seront les mieux récompensés.

Mais ceci sera l'affaire du public. Le public devra conserver les billets d'entrée et chacun pourra « voter » pour sa plus belle *Etoile*

Le « Mélodia-Jazz » et ses boys pésentera une formation classique et ultra-moderne et entrainera les couples et ce « tout un monde » jusqu'à une heure avancée de la nuit.

AVIS. — La Préfecture des Basses-Alpes communique :

Tous les véhicules automobiles dont la largeur, chargement compris, dépasse 2 mètres, doivent être munis d'un appareil indicateur de changement de direction et visible, de l'avant et de l'arrière, de jour et de nuit.

A dater du 15 Mai 1946, toute infraction au règlement susvisé sera sanctionnée et fera l'objet d'un procès-verbal.

***

La validité des autorisations de circuler pour véhicules de tourisme venant à échéance le 31 Mars, est automatiquement prorogée jusqu'à nouvel avis sans formalité.

Dans les P. T. T. — Nous apprenons avec plaisir que M. Curnier Emile, facteur-receveur à Mison, s'est vu décerner la médaille d'honneur des P.T.T. A cette heureuse occasion, une cérémonie toute intime a eu lieu Dimanche à Mison, à laquelle prit part une délégation composée de représentants de tout le personnel du bureau de Sisteron, ayant à sa tête M. le receveur des P.T.T. et M. le contrôleur principal, ainsi que Mme Reine Bernard, doyenne du personnel des P.T.T. à Sisteron.

Dans une touchante allocution, M. le receveur retraça la carrière administrative de M. Curnier, toute d'honneur et de probité, adressa à Mme Curnier, sa digne épouse, quelques mots aimables et montra le dévouement dont elle avait fait preuve, dans la tâche quotidienne, aux côtés de son mari.

Puis, c'est à Mlle Berthier que revint l'honneur dans une gracieuse accolade, d'épingler la médaille du nouveau promu.

Nous adressons à M. Curnier, ainsi qu'à sa dame, nos chaleureuses félicitations.

Avis de Concours. — Un concours pour l'emploi de rédacteurs de Préfecture est ouvert le 30 Avril prochain, pour 240 places dont 80 réservées aux candidats du sexe féminin.

Les épreuves écrites se dérouleront à Marseille et dans tous les commissariats régionaux de la République, les épreuves orales auront lieu à Paris.

Les candidats doivent être Français, âgés de 20 à 30 ans et jouir de leurs droits civils et politiques.

Ils doivent, en outre, produire soit un diplôme de baccalauréat ou brevet supérieur, soit un brevet d'officier de l'armée active, soit un certificat attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie de l'école des hautes études commerciales ou de l'une des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat.

Sont dispensés de la production de ces diplômes les commis, commis-adjoints et sténo-dactylo comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le cadre des agents de Préfecture.

Les candidats devront avoir satisfait aux obligations militaires.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Préfecture des Basses-Alpes, Cabinet du Préfet.

Spectacles de la Semaine :

Casino — Adolphe Menjou dans L'ESCLAVE AUX MAINS D'OR.

Variétés — Raymond Rouleau dans LA DUCHESSE DE LANGEAIS.

Dimanche à 21 h., Grand BAL avec le « Mélodia-Jazz ».

Faiseuse d'Anges. — La nommée Thomas Marguerite, domiciliée à Sisteron, de passage à Beaumont-de-Pertuis, inculpée d'avortement, a été arrêtée par la brigade de gendarmerie de Mirabeau et déférée au Parquet de Digne.

AVIS. — La Direction des Services Agricoles communique :

Le carburant attribué aux voitures, camionnettes et motos par la Direction des Services Agricoles étant adressé aux intéressés par l'intermédiaire des Mairies, il est inutile de de joindre un mandat de 6 francs pour l'expédition des tickets.

Les mandats de 6 francs, nécessaires pour l'octroi de carburants pour tracteur ou moteur d'intérieur de ferme doivent être adressés au Génie Rural et non à la Direction des Services Agricoles.

D'autre part, toute lettre adressée à la Direction des Services Agricoles et demandant une réponse doit être accompagnée d'un timbre de trois francs.

Piégeage — La Société de Chasse de Sisteron fait procéder jusqu'au 31 Mars au piégeage des animaux nuisibles sur les terrains de Valernes et de Sisteron.

Les propriétaires sont instamment priés de tenir les chiens.

Docteur de Garde. — Demain Dimanche, Docteur André, rue Droite.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, route de Noyers.

Distribution de Rhum — En vue de bénéficier d'une prochaine distribution de rhum, les consommateurs des catégories J3, M C V résidant à Château-Arnoux et à Sisteron, devront remettre avant le 30 Mars à leurs détaillants, le ticket DF de la feuille de denrées diverses du mois de Mars. Les tickets seront remis aux grossistes qui les adresseront pour le 5 Avril à la Direction du Ravitaillement Général des Basses-Alpes, à Digne.

AVIS

Monsieur MAFFREN, pâtissier, informe son aimable clientèle qu'elle trouvera tous les Jeudi, Samedi et Dimanche, des Ramequins au fromage, Gnokis au fromage, Croûtes Champignons. Ces hors-d'œuvre sont vendus contre remise de tickets de pain.

ETAT-CIVIL

du 16 au 22 Mars 1946

NAISSANCES

Alain Albert Flavien Paul imbert, rue Droite. — Louisette Aimée Caire avenue de la Gare.

MARIAGES

Paul Henri Victor Tourniaire, cultivateur à Sisteron et Jeanne Ughetto sans profession à Sigonce.

Raoul Léon Joseph Chastel, employé d'usine et Pauline Marie Rose Estublier, s. p. à Sisteron.

DÉCÈS

Louise Célestine Marie Esclangon veuve Imbert, 77 ans, rue Ste-Claire.

Ford

Camions disponibles

Pour tous renseignements s'adresser

GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare
SISTERON — (Basses-Alpes)

Cie DU SOLEIL
Incendie, Accidents, Risques Divers
Capitalisation, Vie,
Chirurgicale, Tutélaire

Pour tous renseignements adressez-vous à

ALLEGRE & CHASTEL
Agents Généraux
1, Place de l'Horloge, SISTERON
Téléphone 205

Bureau ouvert de 9 h. à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

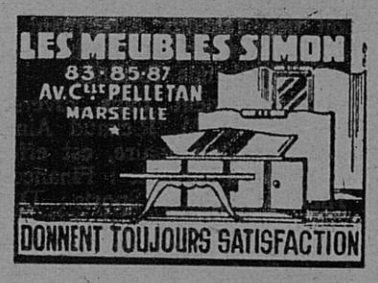

Pour tous vos
ACHATS, VENTES, LOCATIONS
adressez-vous à l'A. S. T. I.
Agence Sisteronnaise
de Transactions Immobilières
1, Place de l'Horloge à SISTERON
Téléphone 205

Etude de Me BERNARD
Notaire à SEDERON (Drôme)

—:—

GERANCE d'ENTREPRISE

AVIS UNIQUE

Suivant acte reçu par Me BERNARD Notaire à SEDERON, le deux Mars mil neuf cent quarante six, enregistré au BUIS-LES-BARONNIES le sept du même mois, folio 41, numéro 239, Madame Clémence Eugénie Joséphine MARTINOT, Veuve de Monsieur Léon MANDON, demeurant à SEDERON, ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom de Mademoiselle Lucette Augustine Madeleine MANDON, sa fille mineure, demeurant avec elle

A donné en gérance pour une durée de dix ans à compter du premier Janvier mil neuf cent quarante six

A Monsieur Fernand GIRARD et Madame Thérèse CONEDERA, son épouse, entrepreneurs de transports demeurant à SEDERON

L'exploitation de l'entreprise de Transports Publics par automobile entre SISTERON et SEDERON, qu'elle exploitait avec Monsieur MANDON, son mari décédé.

Les fournisseurs et tous tiers quelconques sont prévenus que tous engagements que pourront prendre Madame et Monsieur GIRARD pour l'exploitation de ce fonds pour achats de fournitures et matériel seront pour leur compte exclusivement. Madame Veuve MANDON et sa fille ne pourront être, en aucun cas, ni sous aucun prétextes, recherchées ou inquiétées à ce sujet.

Pour Avis Unique,
BERNARD, Notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON